

Yaël BRAUN-PIVET

Députée des Yvelines
Présidente de la Commission des lois constitutionnelles,
de la législation et de l'administration générale de la République

2018-713

Paris, le 30 novembre 2018

Cher Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre courrier d'interpellation dans le cadre de la campagne initiée par la Ligue de Défense des Conducteurs.

Vous soutenez l'idée selon laquelle la limitation à 80km/h sur les routes bidirectionnelles dépourvues de séparateur central serait à la fois « dangereuse » pour les automobilistes et « grave » en termes de pouvoir d'achat. Je pense qu'il y a là de l'excès et que beaucoup d'arguments plaident en faveur de cette mesure.

Premièrement, je suis favorable à l'ensemble des mesures visant à réduire les accidents et donc la mortalité routière car chacun sait que la vitesse est l'élément aggravant de tous les facteurs d'accident. C'est ainsi que notre pays est passé de 18 000 morts en 1972 à 3600 en moyenne ces quatre dernières années.

Cette nouvelle limitation entrée en vigueur le 1er juillet dernier suit les recommandations du collège d'experts du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR). Ce n'est pas une décision prise par plaisir mais par esprit de responsabilité, celui de poursuivre les mesures nécessairement coercitives pour améliorer le comportement des conducteurs et, in fine, leur sécurité ainsi que celles de leurs passagers. Je rappelle qu'une clause de rendez-vous a été fixée pour faire le bilan de ce dispositif, en 2020.

À l'heure actuelle, les chiffres de la mortalité et le nombre d'accidents sont en baisse. Pour autant, il est objectivement trop tôt pour conclure que ces bons chiffres seraient dus à l'instauration de cette nouvelle vitesse maximale.

Je pense surtout qu'elle a eu un effet psychologique et prudentiel sur le comportement des automobilistes, ce dont tout le monde devrait se réjouir après des années de stagnation. Pour rappel, la route reste la première cause de mort violente dans notre pays.

A titre personnel, je suis favorable à la méthode consistant à évaluer cette mesure et, si le bilan en apparaît peu clair, je serais également encline au traitement au cas par cas des routes en fonction des risques, car les automobilistes savent aussi adapter leur vitesse à leur environnement.

En espérant que ces quelques éléments permettent de vous éclairer sur ma position, je vous prie de recevoir, cher Monsieur, mes sincères salutations.



Yaël BRAUN-PIVET